

République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire

du 24 juin 2021

Délibération n°2021/S05/009

OBJET : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EPT- EXERCICE 2021.

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin à 19 heures, se sont réunis en visioconférence, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 18 juin 2021 de Monsieur Georges MOTHRON, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 59

BACHA Fatiha / BENEDIC Fabien / CHAILLOUX Marine / CHARAIX Céline / DE AZEVEDO Tania / EL HADDAD Khaled / GICQUEL Camille / HAMIDA Abdelkader / LAUGIER Véronique / LE NAGARD Marie-France / MECHRIA Ouissam / MOTHRON Georges / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SAVRY Gilles / SLIFI Nadir / VALIER France-Lise / WALKER Damien / GUILLARD Laurent / GUILLOT-NOEL Christophe / KAPLAN Isabelle / LE GAC Thierry / LETIERCE Valérie / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / SITBON Frédéric / BARBIER Gaël / ISABEY Éric / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / DAD Hicham / DELACROIX Agnès / De MARVAL Josette / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / RENAULT Sébastien / SELLAM Naïma / AGOUMALLAH Boumédienne / ARNOULD Claire / BACHELAY Alexis / BEAUSSIER Julien / BEKKOUCHE Adda / CHAIMOVITCH Patrick / CHARREIRE Maxime / MESTRES Valérie / MOME Michel / MOUMNI Dounia / NARBONNAIS Valentin / TRICARD Perrine / ABSSI Chaouki / LAFON Carole / LECLERC Patrice / MANSERI Sofia / NOEL Laurent / PEREZ Anne-Laure / BENTAJ Abdelaziz / HADDOUCHE Bachir / LARIK Leïla.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 18

PERICAT Xavier représenté par PLOTEAU Jean-François / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / AESCHLIMANN Marie-Do représentée par SITBON Frédéric / BOURDIER-CHAREF Angéline représentée par LETIERCE Valérie / CHRIQUI-MENGEOT Rita représentée par MARE Guillaume / FISCHER Josiane représentée par LE GAC Thierry / KHOURY Armand représenté par LE GAC Thierry / RAHAL May représentée par KAPLAN Isabelle / MARIAUD Sylvie représentée par BARBIER Gaël / MERCIER Luc représenté par DELACROIX Agnès / MUZEAU Rémi représenté par COCHEPAIN Stéphane / PINARD Patrice représenté par De MARVAL Josette / DELATTRE Amélie représentée par MOME Michel / HEMONET Hervé représenté par MOME Michel / SOW Fatoumata représentée par CHAIMOVITCH Patrick / BINAKDANE M'Hamed représenté par PEREZ Anne-Laure / TOUMI Délia représentée par MANSERI Sofia / PELAIN Pascal représenté par LARIK Leïla.

ABSENTS : 3

BOUGEARD Nicolas / COSTA Catherine / GASMI Samia.

EXCUSE : /

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : /

PARTIE EN COURS DE SEANCE : VALIER France-Lise (à partir de la délibération n°2021/S05/006)

Monsieur MECHRIA Ouissam est désigné comme Secrétaire (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Transmission et affichage le :

02 JUL. 2021

Le Président,

Georges MOTHRON



EXPOSE

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au budget principal de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2021.

Considérant que la balance budgétaire de la décision modificative n°1 est équilibrée.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR STEPHANE COCHEPAIN, VICE-PRESIDENT ;

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment ses articles L.2121-23 et L.5211-1,

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

Vu la loi n°2021-689 en date du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif du budget principal 2021 dressé par l'ordonnateur,

Vu le projet de décision modificative n°1 du budget principal 2021 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

Vu le contexte sanitaire lié à l'épidémie de covid-19 rendant impossible la signature manuscrite de décision modificative n°1 du budget principal 2021 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine par les élus du conseil de territoire, excepté son Président en exercice,

APRES EN AVOIR DEBATTU ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve la décision modificative n°1 du budget principal de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine - Exercice 2021, telle que jointe à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Article 3 : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ANNEXE : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE - EXERCICE 2021.

RESULTAT DES VOTES : MAJORITE

Pour : 73

Contre : 2

Abstention : 1

Fait et délibéré ce jour,

Pour extrait conforme,

Georges MOTHRON



Président de Boucle Nord de Seine